

Enquête

Les mystères de la « communication facilitée »

Introduite en France au début des années 1990, la communication facilitée est présentée comme un outil permettant aux personnes privées de la parole de s'exprimer. Véritable révélation pour les uns qui ont l'impression d'accéder à l'intériorité de leur proche, charlatanerie pour les autres, cette méthode est controversée. Ombres & Lumière a enquêté.

Le lundi, une fois par mois, Laetitia conduit chez une thérapeute Antoine, 19 ans, qui souffre d'un retard intellectuel et n'a pas accès à la parole. La thérapeute s'installe à côté du jeune homme et retranscrit sur ordinateur ce qu'elle dit percevoir de ce que veut partager Antoine. Après la séance, elle partage à la maman les propos formulés par son fils. « Antoine nous exprime ses envies, ses besoins. Il ressent de façon très fine tout ce qui se passe à la maison. » Selon elle, la thérapeute ne peut inventer : en attestent régulièrement des informations non connues d'elle. Et ces temps portent du fruit : « Depuis qu'il a commencé la communication facilitée, il est bien plus présent, bien plus en connexion avec nous. De notre côté, nous avons changé notre regard sur

lui quand nous avons réalisé à quel point son intelligence était vive et entière, qu'elle était juste bloquée par le handicap ». Brigitte, maman de Domitille, 40 ans, trisomique 21, complète : « Nous sommes face à un mystère complet du cerveau. Je ne me prononce pas sur le fond. Ce qui est sûr, c'est ce que je vois sur ma fille : un mois après le début de séances, Domitille était d'un calme qu'on ne lui avait jamais connu. Nous avons réalisé qu'elle enregistrerait tout et nous faisons plus attention à ce que nous disons devant elle et surtout sur elle, afin de ne pas la blesser. »

Venue d'Australie

La communication facilitée est une méthode venue d'Australie, importée par une orthophoniste, Anne-Marie Vexiau, dans les années 1990. Le plus souvent la personne aidée (le facilité) est

installée à côté d'un professionnel ou d'un parent formé à cette méthode, qui lui soutient la main. Le facilité donne l'impulsion pour pointer des lettres sur un clavier et le facilitant tape le texte. Le facilitant est le « traducteur de la pensée de l'inconscient ». Est-ce une forme de télépathie ? La méthode est pour le moins déroutante, quand on sait que l'on a en face de soi des personnes qui n'ont pas ou peu accès à la parole, encore moins à la lecture ou à l'écriture. « La personne qui accompagne doit s'adapter, s'effacer pour « ressentir » l'autre, explique Sabine Lemaire, psychologue formée à la communication facilitée. On est là pour soutenir le geste sans le diriger. Il y a souvent des gestes stéréotypés, à nous de savoir les freiner. Nous sommes dans un autre champ de conscience, nous touchons les profondeurs de la

personne. » Et d'ajouter : « Je comprends que certains soient désarçonnés. Mais le bien-être visible apporté aux personnes et les situations qui nous sont rapportées, qui sont vérifiables par ailleurs, me semblent être de bons gages de sérieux. Les personnes qui usent de cette technique sont plus stables ; celles qui ont beaucoup de colère et d'angoisse s'apaisent. On ouvre une porte, et ce qui est dit doit être nourri et accompagné par ailleurs. »

Possibles manipulations

Il n'empêche, les détracteurs sont nombreux, y voyant notamment une négation du handicap dans sa dimension intellectuelle. Le

Conseil de l'ordre des médecins s'est exprimé à plusieurs reprises pour dire que cette technique n'était pas validée scientifiquement. La Milviludes (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) écrit : « Cette technique ouvre incontestablement la porte à de possibles manipulations et à l'exploitation du désarroi des proches de la personne handicapée quand les paroles retranscrites visent de surcroît à les culpabiliser. » Pourtant, pour un prêtre du diocèse de Paris qui connaît bien le monde du handicap, « avec cette approche, on écoute la personne handicapée, on la regarde pleinement comme une personne qui a des sen-

timents et des choses à dire, et c'est éminemment précieux. C'est la base de notre vivre ensemble ».

Alors, que penser ? « Je conseille aux parents tentés de s'adresser à un professionnel formé (1) qui a des principes éthiques, et de se faire confiance. Ils verront très bien si le courant passe, ce qu'il en ressort et s'il est opportun de poursuivre avec cette personne », suggère Anne Desmouceaux, orthophoniste. Elle poursuit : « Nous sommes dans ce qui se vit à l'instant et absolument pas dans de la voyance. » Béatrice a suivi des séances avec sa fille Mathilde, polyhandicapée, il y a quelques années : « Les propos que tenait Mathilde ne pouvaient pas être inventés par l'orthophoniste. Notre fille était heureuse d'aller à chaque séance. Toutefois, avec mon mari, nous ressortions remués, perturbés devant ce qui pouvait « ressortir de l'inconscient » de notre fille. Alors nous avons décidé d'arrêter. Néanmoins, le point très positif de cette expérience est qu'il nous a permis de réaliser à quel point Mathilde comprenait et ressentait les choses. J'étais contente de savoir que ma fille pensait et ça m'a confortée dans l'idée qu'il fallait que je continue à m'adresser à elle comme à chacun de mes autres enfants ». ●

Christel Quaix

(1) Confédération francophone Ta main pour parler. La formation s'effectue sur trois ans minimum avec cinq échelons qui comportent cours théoriques et stages pratiques.

« La personne qui accompagne doit s'adapter, s'effacer pour « ressentir » l'autre. On est là pour soutenir le geste sans le diriger. » Sabine Lemaire, psychologue



GARY RALDER